



Questions de la session d'hiver 2020

Direction	Député/Députée	Titre	Page
Nombre			

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

4	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)	Taux de suicides au CPM	3
6	Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl)	Questions sur le traçage des contacts	4
7	Stucki (Stettlen, pvl)	Questions sur le traçage des contacts pendant la pandémie de COVID-19	5
8	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)	Questions sur l'obligation de quarantaine liée à la COVID-19	6
19	Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole) Gasser (Bévilard, PSA)	Données épidémiologiques régionales et cohérence des mesures	7
21	Ammann (Berne, LG)	Accès, pendant la pandémie, à l'information et au matériel de protection dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif	8
22	Ammann (Berne, LG)	Isolement, quarantaine et accès, pendant la pandémie, à l'information dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif	9
23	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole) Schär (Schönried, PLR) Matti (Gelterfingen, PBD)	Services d'aide et de soins à domicile : publication d'une comparaison intercantonale des tarifs	10
27	Kocher Hirt (Worben, PS)	Renforcement des compétences en matière de soins au sein de l'administration	11

Direction des travaux publics et des transports (DTT)

12	Schüpbach (Huttwil, UDC) (porte-parole) Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)	Passages piétons dans les zones 30	12
17	von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)	Financement onéreux de la boucle de retournement de Sandrain	13
24	von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) (porte-parole) Zryd (Spiez, PS) Egger (Frutigen, pvl) Bichsel (Merligen, PBD)	Bilan du contrôle des passages pour piétons sur les routes cantonales	14
25	Zryd (Spiez, PS) (porte-parole) Egger (Frutigen, pvl)	Où en est le Conseil-exécutif avec la concession d'extraction de matériaux à Därliggrat ?	15

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

2	Steiner (Boll, PEV)	Situation de l'énergie éolienne dans le canton de Berne	16
9	Zimmermann (Frutigen, UDC)	BKW prévoit-elle une centrale à gaz pour assurer la continuité de l'approvisionnement énergétique ?	17
10	Flück (Interlaken, PLR) (porte-parole) Kohler (Meiringen, Les Verts)	BKW a-t-elle l'intention de vendre ses centrales hydrauliques à des investisseurs ?	18
18	Knutti (Weissenburg, UDC)	Situation difficile pour les autocaristes et la branche des taxis en raison de la pandémie de COVID-19	19
20	Vanoni (Zollikofen, Les Verts)	Procédures d'autorisation contraire au droit pour les antennes de téléphonie 5G	20

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

11	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Garantir la protection de la jeunesse	21
13	Heyer (Perrefitte, PLR)	Facturation des écolages entre communes – cas particulier à Moutier	22
15	Schindler (Berne, PS)	Cours intensifs de langue (A1) dans les écoles professionnelles : bilan six mois avant la fin du pilote	23

Direction de la sécurité (DSE)

3	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)	Vol à voile	24
5	Stucki (Stettlen, pvl)	Fribourg et Zurich le font déjà ! Quand le canton de Berne va-t-il mettre en place la statistique sur la violence contre la communauté LGBTI ?	25
14	Ammann (Berne, LG)	Garantie des distances minimales de sécurité pour l'utilisation de canons à eau et de balles en caoutchouc	26

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

1	Reinhard (Thoune, PLR)	L'impôt paroissial et ce qu'en font les églises	27
16	Kohler (Meiringen, Les Verts)	Le taux d'habitation permanente serait-il un problème récurrent à Grindelwald ?	28
26	Knutti (Weissenburg, UDC)	Construction hors de la zone à bâtir : derniers développements concernant le rétablissement de l'état conforme au droit	29

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 20.11.2020

Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)

Réponse : DSSI

Taux de suicides au CPM

Les personnes qui représentent un danger pour elles-mêmes sont hospitalisées en clinique psychiatrique afin de garantir leur sécurité. Si l'hospitalisation n'est pas volontaire, elle est ordonnée à des fins d'assistance (PAFA).

La prise en charge professionnelle est bien souvent l'ultime étape qui décharge les familles.

Questions :

1. Combien de personnes commettent une tentative de suicide dans les 24 heures suivant leur hospitalisation ?
2. Au cours des cinq dernières années, combien de ces tentatives de suicide ont été fatales ?
3. Pourquoi n'est-il pas possible d'empêcher les personnes de se suicider, alors qu'elles sont hospitalisées et prises en charge par du personnel qualifié ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 21.11.2020

Déposée par : Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl)

Réponse : DSSI

Questions sur le traçage des contacts

Afin d'endiguer rapidement les chaînes de transmission de COVID-19, le canton de Berne a instauré le traçage, qui permet d'identifier les personnes ayant été en contact avec quelqu'un de potentiellement infecté et de les informer de l'obligation de se mettre en quarantaine.

Questions :

1. Comment le traçage de contacts peut-il garantir l'exactitude des noms lorsque des personnes de même patronyme et du même lieu (possible en particulier dans les villes) sont indiquées ?
2. Comment peut-on exclure la possibilité que les gens inscrivent n'importe quelle personne de contact (pour nuire à quelqu'un par exemple), au lieu d'indiquer vraiment la personne qui aurait été en contact avec une autre personne infectée ?
3. Comment garantir que les personnes ne s'enregistrent pas sous une fausse identité sur les listes de traçage des manifestations et des restaurants / bars ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 21.11.2020

Déposée par : Stucki (Stettlen, pvl)

Réponse : DSSI

Questions sur le traçage des contacts pendant la pandémie de COVID-19

Afin d'endiguer les chaînes de transmission et la propagation du coronavirus, le canton a instauré le traçage des contacts.

Questions :

1. Dans de nombreux lieux, il est possible d'indiquer le laps de temps précis pendant lequel on se trouvait à un endroit (par ex. dans un restaurant). Dès lors, pourquoi arrive-t-il que les personnes s'étant rendues quelque part soient toutes mises en quarantaine et non pas seulement celles qui se trouvaient sur les lieux en même temps que la personne porteuse du virus ?
2. Pourquoi la quarantaine est-elle ordonnée même si le port du masque a été respecté durant le contact avec une personne infectée ?
3. Le Conseil-exécutif a-t-il prévu d'analyser le traçage des contacts après la pandémie, d'investiguer les erreurs de manière proactive et de documenter ce travail (pour les livres d'histoire) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 21.11.2020

Déposée par : Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Réponse : DSSI

Questions sur l'obligation de quarantaine liée à la COVID-19

Afin d'endiguer la propagation du coronavirus, les gens ayant potentiellement été en contact avec une personne porteuse du virus doivent se mettre en quarantaine. Celle-ci est également obligatoire lors du retour en Suisse depuis une zone à risque.

Questions :

1. Pourquoi les personnes soumises à une quarantaine ne sont-elles pas informées du jour, de l'heure et du lieu du contact potentiel ?
2. Que se passe-t-il si une quarantaine est ordonnée par erreur ?
3. Existe-t-il un office (recours indépendant) auprès duquel un ordre de mise en quarantaine peut être contesté ? Comment faut-il procéder ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Riesen (La Neuveville, PSA) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)

Réponse : DSSI

Données épidémiologiques régionales et cohérence des mesures

Alors que durant la première vague, le canton de Berne était particulièrement transparent sur la situation épidémiologique sur son territoire et publiait régulièrement des données par arrondissement administratif et même par commune, cette communication s'est soudainement arrêtée dès la flambée des cas de cet automne. Une communication concernant la situation au niveau régional est pourtant importante car des mesures plus strictes pourraient y être nécessaires selon la situation.

Le canton de Berne dispose certainement d'une vue d'ensemble relativement précise de l'incidence des cas ainsi que de la localisation de ces derniers. Ces données ne sont, non seulement, plus disponibles sur le site internet du canton mais ne sont pas non plus communiqués sur demande des médias. Nous comprenons que la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration est extrêmement sollicitée et nous la remercions pour tous ses efforts pour protéger la population. Néanmoins, une information transparente sur l'état de la situation est primordiale.

Les cantons romands voisins du Jura bernois (Jura et Neuchâtel) ont décidé de mettre en place des mesures plus strictes afin d'endiguer la propagation du SARS-CoV-2 sur leur territoire, l'incidence y ayant étant particulièrement élevée. Ces mesures comprenaient notamment la fermeture des bars et des restaurants. Le canton de Berne n'a pas voulu opter pour de telles mesures, ce qui provoque un tourisme gastronomique régional important. Ce dernier est contre-productif d'un point de vue sanitaire : il réduit l'efficacité des mesures des cantons voisins et représente un risque accru de transmission pour le Jura bernois. Des mesures cohérentes et solidaires sont nécessaires, surtout lorsqu'il est question d'une région qui a énormément d'échanges intercantonaux tel que dans le Jura bernois.

Questions :

1. Pourquoi le canton ne publie-t-il plus et ne communique-t-il pas les données épidémiologiques de la COVID-19 au niveau régional (notamment au niveau des arrondissements administratifs) ?
2. Comment le Conseil exécutif justifie-t-il cette absence de coordination avec les cantons voisins d'un bassin de population commun (arc jurassien) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Ammann (Berne, LG)

Réponse : DSSI

Accès, pendant la pandémie, à l'information et au matériel de protection dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif

Différents comptes rendus de personnes directement concernées et de la presse posent la question de la garantie de l'accès au matériel de protection et aux produits désinfectants et de nettoyage permettant de lutter contre la propagation du coronavirus ainsi que celle du respect du droit à la santé dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif.

Questions :

1. Comment s'assure-t-on que les personnes vivant dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif ont assez de matériel de protection (notamment de masques), de désinfectant pour les mains et de produits de nettoyage ?
2. Quels moyens supplémentaires le canton déploie-t-il pour permettre la mise en œuvre des mesures de protection dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif ?
3. A qui incombe la responsabilité de l'approvisionnement en matériel de protection et en produits désinfectants et de nettoyage ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Ammann (Berne, LG)

Réponse : DSSI

Isolement, quarantaine et accès, pendant la pandémie, à l'information dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif

Différents comptes rendus de personnes directement concernées et de la presse interrogent de façon criante la mise en œuvre des mesures de protection (quarantaine et isolement) et le respect du droit à la santé dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif.

Des témoignages font état de personnes concernées que les exploitant-e-s du centre ont laissées sans nourriture pendant deux jours et qui ont dû faire appel à la société civile pour avoir de quoi manger.

Questions :

1. Quelles mesures le canton de Berne met-il en œuvre pour s'assurer que, dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif, les personnes qui doivent s'isoler puissent se mettre véritablement en quarantaine (avoir une chambre individuelle) ?
2. Comment le canton, en tant qu'adjudicateur, contrôle-t-il que, dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif, les personnes qui doivent se mettre en quarantaine reçoivent de quoi subvenir à leurs besoins quotidiens (nourriture, produits d'hygiène, etc.) ?
3. Comment le canton s'assure-t-il et contrôle-t-il que les personnes logées dans les centres de retour et les lieux d'hébergement collectif ont accès aux informations nécessaires sur la COVID-19 et les mesures de protection en vigueur (accès à Internet, informations dans les langues concernées) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)
 Schär (Schönried, PLR)
 Matti (Gelterfingen, PBD)

Réponse : DSSI

Services d'aide et de soins à domicile : publication d'une comparaison intercantonale des tarifs

Les tarifs des services d'aide et de soins à domicile reviennent sur le tapis presque à chaque session. Une analyse fondée sur des données concrètes provenant de cantons comparables serait la bienvenue. La situation financière de certains petits services d'aide et de soins à domicile s'écarte par ailleurs fortement de la moyenne. Le Grand Conseil est traversé par la sempiternelle opposition ville-campagne. Or, ces dissensions sont néfastes à notre canton à la fois citadin et montagnard.

Questions :

1. Comment le canton de Berne se place-t-il par rapport à d'autres cantons comparables (en taille et en hétérogénéité ville-campagne-montagne) en termes de coûts pour les soins de base, les prestations spéciales, les indemnités de déplacement ; en termes d'heures de prise en charge par patient-e ; en termes de coûts bruts à la charge de l'assurance-maladie obligatoire ?
2. Où s'observent les plus grandes divergences et comment s'expliquent-elles ?
3. Quelles propositions la DSSI peut-elle faire pour que l'offre de services d'aide et de soins à domicile en région rurale et de montagne, parfois peu fournie, ne soit pas éclaircie ? Doit-on éventuellement différencier la rétribution selon le bassin de population et la présence ou non d'offres de base ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 27

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS)

Réponse : DSSI

Renforcement des compétences en matière de soins au sein de l'administration

La crise pandémique montre à quel point il importe pour la prise en charge de la population qu'un personnel soignant bien formé soit disponible en nombre suffisant. Aux défis démographiques est venue s'ajouter la lutte contre le nombre important d'infections et de cas de COVID-19. Le manque de personnel soignant apparaît maintenant au grand jour et montre les limites du système.

Il s'agit maintenant de mieux intégrer les connaissances et l'expertise du domaine des soins dans les structures existantes de l'administration, comme le fait le canton de Saint-Gall depuis de nombreuses années : le Département de la santé de ce canton compte un service Soins et développement (Dienst für Pflege und Entwicklung), dirigé par une infirmière. De telle manière, l'expertise en matière de soins est prise en compte au sein même des différents organes et commissions et de l'administration en général.

Différents pays connaissent des systèmes similaires, avec des infirmières ou infirmiers occupant le poste d'infirmière administratrice ou d'infirmier administrateur en chef (Chief nurse officer ; CNO).

Le Réseau Soins infirmiers Suisse attribue les tâches suivantes à cette fonction :

- Conseil et information : au niveau transversal et stratégique, dans le cadre de processus et d'affaires relevant de la politique sanitaire, au sujet de stratégies relatives aux soins de santé et au sujet de mesures de politique sanitaire
- Coordination et pilotage : participation à des organes pertinents au niveau national et international et collaboration avec des expert-e-s sur des sujets relevant des soins et de la santé
- Lancement et mise en œuvre de projets : activités pour le développement des professions soignantes, définition de nouveaux rôles et modèles de soins dans le contexte d'un système de santé interprofessionnel, au bénéfice de la sécurité des patient-e-s

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il disposé à créer un service de ce type au sein de l'administration cantonale ?
2. Le Conseil-exécutif mène-t-il un échange d'expérience avec le canton de Saint-Gall au sujet du service Soins et développement au sein du Département de la Santé ?
3. Le Conseil-exécutif estime-t-il lui aussi que le canton de Berne pourrait bénéficier d'une implication directe de l'expertise en matière de soin pour répondre aux besoins suivants :
 - Besoins croissants de personnel soignant qualifié (recrutement du personnel et fidélisation à la profession)
 - Réalisation des objectifs chiffrés relatifs au nombre de personnes à former
 - Planification, application et contrôle des mesures de protection nécessaires pour le personnel
 - Participation à l'élaboration des processus de traitement lors de situations de crises (pandémie)
 - Développement des profils professionnels en vue d'un modèle de soins intégrés ?

https://www.sbk.ch/fr/news-single?tx_news_pi1%5Bnews%5D=513&cHash=99e8b51e64f5b689a94ca0badf6e6a7b

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Schüpbach (Huttwil, UDC) (porte-parole)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)

Réponse : DTT

Passages piétons dans les zones 30

Dans l'ordonnance sur les zones 30, l'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Cela génère de vives discussions dans différentes communes, comme récemment à Huttwil où le guidage du trafic par un feu tricolore aux abords d'un chantier a causé d'importantes difficultés.

Questions :

1. Les passages piétons sont-ils uniquement prévus pour des cas absolument exceptionnels ?
2. Les zones 30 sont des mesures destinées à modérer le trafic. Ne sont-elles pas automatiquement levées par l'aménagement de passages piétons ?
3. Un guidage du trafic par un signal numérique des différentes limitations de vitesses réglerait-il cette problématique ?

Exemple : vitesse limitée à 30 km/h aux heures de forte affluence de trafic et de piétons ; limitation à 40 ou 50 km/h en dehors des heures de pointe.

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)

Réponse : DTT

Financement onéreux de la boucle de retournement de Sandrain

BERNMOBIL a actuellement l'intention de construire à Wabern une boucle de retournement au niveau de l'arrêt de tram Sandrain sur la ligne 9.

Le document « Trambeschaffung 2020 Einrichtungs- oder Zweirichtungsfahrzeuge – Fact-Sheet zur Entscheidungsfindung » (uniquement en allemand : Acquisition de trams en 2020, véhicules uni- ou bidirectionnels – memento pour la prise de décision) de BERNMOBIL du 14.07.2017, prévoit à l'arrêt Sandrain non seulement une boucle de retournement, mais aussi en option la construction d'une infrastructure de rebroussement (annexe B) – dans le cas d'une acquisition de 18 ou 19 trams bidirectionnels (acquisition finalement fixée à 20 véhicules bidirectionnels).

BERNMOBIL aurait en outre récemment décidé d'un report : le prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern et, partant, la boucle de retournement à l'arrêt Sandrain seront inscrits au projet d'agglomération de quatrième génération.

Questions :

1. Quel est le montant des coûts estimés actuellement par le Conseil-exécutif pour la construction de la boucle de retournement à Sandrain (en tenant compte des adaptations du sous-sol) ?
2. Quelles sont les conséquences de l'inscription au projet d'agglomération de quatrième génération sur la répartition du financement entre la Confédération et le canton, et pour les communes traversées par la ligne 9 (Köniz et Berne) ainsi que pour BERNMOBIL ?
3. Quelles sont les conséquences de l'inscription au projet d'agglomération de quatrième génération sur les délais de mise en œuvre fixés par la Confédération ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) (porte-parole)
Zryd (Spiez, PS)
Egger (Frutigen, pvl)
Bichsel (Merligen, PBD)

Réponse : DTT

Bilan du contrôle des passages pour piétons sur les routes cantonales

Comme l'explique le Conseil-exécutif dans sa réponse à l'interpellation 163-2020 « Contrôle des passages pour piétons sur les routes cantonales : obtient-on toujours les résultats escomptés ? »¹, aucune vérification effective des résultats n'a été réalisée dans le cadre du contrôle global susmentionné. Le Conseil-exécutif estime pourtant que le sentiment de sécurité s'est nettement amélioré pour nombre de passages pour piétons. Enfin, il déclare que l'essentiel est que la traversée sur un passage pour piétons puisse être objectivement qualifiée de sûre.

Questions :

1. Quel était le niveau d'exigence pour le contrôle des passages pour piétons sur les routes cantonales qui ne s'accompagnait d'aucune vérification des résultats, et pour les mesures qui en ont résulté ?
2. Comment le Conseil-exécutif peut-il affirmer que le sentiment de sécurité s'est nettement amélioré si les résultats n'ont pas été contrôlés ?
3. Quelle est la pertinence de l'amélioration du sentiment de sécurité (en la distinguant de la sécurité objective) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

¹ <https://www.gr.ch/etc/designs/gr/media.cdwbinary.DOKUMENTE.acq/33ebaca2597943c7a176eb1980a84334-332/15/PDF/2020.RRGR.216-RRB-F-214578.pdf>

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Zryd (Spiez, PS) (porte-parole)
Egger (Frutigen, pvl)

Réponse : DTT

Où en est le Conseil-exécutif avec la concession d'extraction de matériaux à Därliggrat ?

La concession qui permettra d'extraire des matériaux à Därliggrat est très convoitée et l'examen des demandes d'octroi bat son plein. Les entreprises Marti et Vigier, qui sont mêlées au scandale écologique du Blausee, espèrent remporter l'adjudication. Si l'une de ces deux entreprises se voyait attribuer la concession, des milieux politiques des plus divers verraient un affront dans cette adjudication tout sauf justifiée.

Questions :

1. Où en est le processus d'octroi de concession d'extraction de matériaux à Därliggrat ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à exclure les entreprises Marti et Vigier du processus d'adjudication ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 13.11.2020

Déposée par : Steiner (Boll, PEV)

Réponse : DEEE

Situation de l'énergie éolienne dans le canton de Berne

Dans ses objectifs en matière d'énergie, le canton de Berne s'est engagé clairement en faveur de l'énergie éolienne.

Beaucoup de travail préparatoire a déjà été mené ; régions et conférences régionales ont cherché et établi des sites potentiels, mais où sont les parcs éoliens ? Ceux-ci se heurtent à l'opposition importante d'une part de la population, notamment dans la commune de Vechigen.

Questions :

1. Quel bilan concret le canton de Berne dresse-t-il fin 2020 pour ce qui est de l'énergie éolienne ?
2. Y aura-t-il des parcs éoliens réalisés dans un avenir plus ou moins proche ?
3. Quelles sont les prochaines étapes concrètes qu'envisage le gouvernement ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 22.11.2020

Déposée par : Zimmermann (Frutigen, UDC)

Réponse : DEEE

BKW prévoit-elle une centrale à gaz pour assurer la continuité de l'approvisionnement énergétique ?

Dans un rapport de presse de mai 2020, BKW a fait savoir que les centrales à gaz pourraient être utiles pour assurer la continuité de l'approvisionnement énergétique à la fin de l'hiver, lorsque le besoin en électricité est critique, et que ce choix serait pertinent d'un point de vue économique compte tenu des coûts d'investissements relativement faibles qu'elles représentent.

BKW reste de l'avis que ces installations pourraient être utilisées dans des situations exceptionnelles.

Questions :

1. Que dit le Conseil-exécutif, au vu de sa Stratégie énergétique 2006, des nouvelles centrales à gaz dont BKW aurait la maîtrise d'ouvrage (le canton étant actionnaire majoritaire de BKW) ?
2. Quels sont les sites envisagés par le Conseil-exécutif ou l'office compétent pour ces projets ?
3. Le Conseil-exécutif est-il disposé à faire figurer dans le rapport sur la Stratégie énergétique 2006 les réponses aux deux questions qui précèdent ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Flück (Interlaken, PLR) (porte-parole)
 Kohler (Meiringen, Les Verts)

Réponse : DEEE

BKW a-t-elle l'intention de vendre ses centrales hydrauliques à des investisseurs ?

D'après mes informations, BKW a l'intention de se séparer de quelques-unes de ses centrales hydrauliques pour les vendre à des investisseurs. Les centrales seraient transférées à une nouvelle société anonyme, « Kleinwasserkraftwerke AG », que BKW entendrait créer. BKW voudrait conserver 20 pour cent des actions et vendre le reste à des investisseurs.

BKW et, partant, le canton perdraient par conséquent le contrôle d'une partie de la production d'électricité. Cela ne peut qu'aller à l'encontre de l'intérêt du canton de Berne, actionnaire majoritaire de BKW.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif sait-il que BKW a l'intention de transférer des centrales hydrauliques à une société anonyme autonome pour céder la majorité des parts à des investisseurs inconnus ?
2. Le Conseil-exécutif est-il d'accord avec un tel projet ?
3. Dans la négative, que compte-t-il faire ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : DEEE

Situation difficile pour les autocaristes et la branche des taxis en raison de la pandémie de COVID-19

La situation pour les autocaristes et la branche des taxis est particulièrement critique. Compte tenu des conséquences graves qu'un deuxième « confinement » national aurait sur l'économie et le commerce, le Conseil fédéral a jusqu'à présent décidé d'y renoncer. L'objectif étant, entre autres, de compromettre le moins possible l'activité des entreprises et la conjoncture en général. Néanmoins, les autocaristes et les taxis se trouvent de fait confrontés à un « confinement » dans le canton de Berne et sur tout le territoire.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient de la situation particulière dans laquelle se trouvent les autocaristes et les taxis dans le canton de Berne et de l'urgence absolue d'aider financièrement ces branches ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt, outre l'ordonnance COVID pour les cas de rigueur édictée par la Confédération, à garantir, par ordonnance de nécessité par exemple, une aide matérielle immédiate et si possible sans bureaucratie aux autocaristes et aux taxis ?
3. Quelles autres possibilités le Conseil-exécutif envisage-t-il pour protéger ces branches de fermetures d'entreprises, de faillites et de mises au chômage du personnel ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : DEEE

Procédures d'autorisation contraire au droit pour les antennes de téléphonie 5G

Le Grand Conseil du canton de Berne a adopté le 27 novembre 2019, lors de la session d'hiver précédente, le postulat 176-2019 (« Davantage de transparence dans les procédures d'autorisation des antennes de téléphonie mobile et de leur équipement pour la 5G »). Celui-ci critique entre autres la procédure d'autorisation pour les modifications mineures pour illustrer le manque de transparence et les différences de pratique des autorités compétentes en matière d'autorisation : selon cette procédure, les transformations des sites d'antennes existants pour les équiper avec la nouvelle technologie 5G sont autorisées sans publication de demande de permis, dans la mesure où la puissance des antennes n'est pas augmentée et les modifications sont globalement considérées comme mineures. Ce faisant, le droit de faire opposition est automatiquement restreint.

« Dans le canton de Berne, le passage à la 5G ne respecte pas partout les procédures » [trad.] constatait le quotidien bernois Der Bund dans son édition du 15 octobre dernier. « Dans de nombreux cas, les autorités et les prestataires de téléphonie mobile n'ont pas jugé utile de recourir à une demande de permis. » [trad.] L'article s'appuie sur la décision de la Direction des travaux publics et des transports (DTT) du 9 septembre 2020 selon laquelle appliquer la procédure d'autorisation pour les modifications mineures pour les sites d'implantation d'antennes en zones agricoles est contraire à la loi. La DTT entérine ainsi la décision de la commune de Jaberg et rejette le recours déposé par un prestataire de téléphonie mobile. Après cette décision cantonale de rejet de recours pour un cas isolé, il s'agit maintenant de savoir si les nombreuses antennes 5G en zones agricoles autorisées au moyen de la procédure pour modifications mineures devront aussi faire l'objet d'une demande de permis de construire ultérieure ou si chacune des communes concernées devra entreprendre elle-même des démarches.

Questions :

1. Combien d'installations de téléphonie mobile équipée de la technologie 5G ont été autorisées en zones agricoles dans le canton de Berne par la procédure d'autorisation pour les modifications mineures ?
2. Comment vérifiera-t-on que l'implantation de ces installations de téléphonie mobile est imposée par leur destination et qu'aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire ? Cette vérification sera-t-elle effectuée d'office par le canton ou bien les communes des lieux d'implantation devront-elles s'en charger ?
3. Quand et comment le mandat d'étude confié au Conseil-exécutif dans le postulat 176-2019 sera-t-il rempli ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)

Réponse : INC

Garantir la protection de la jeunesse

Les parents s'inquiètent de l'utilisation que leurs enfants font des technologies numériques. Pour les devoirs notamment, les enfants affirment ne pouvoir travailler sans consulter un téléphone, une tablette ou un ordinateur. Les éducateurs spécialisés indiquent que déjà 30 pour cent des élèves de 5^e à 8^e année de primaire cliquent sur des vidéos à caractère pornographique et violent lorsqu'ils naviguent sur Internet. Il s'agit en fait d'une infraction à l'article 197, alinéa 1 du code pénal, destiné à protéger la jeunesse – cet article s'applique en effet aux moins de 16 ans. C'est pourquoi des mesures s'imposent.

Questions :

1. Quelles mesures l'INC a-t-elle prévues pour faire face à ce problème qui touche les enfants et leurs parents ?
2. L'accès aux contenus à caractère pornographique ou violent est-il bloqué sur les tablettes que les enfants utilisent à l'école ?
3. L'INC estime-t-elle aussi que les enfants scolarisés devraient pouvoir faire leurs devoirs sans outil informatique ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : INC

Facturation des écolages entre communes – cas particulier à Moutier

Selon l'ISCB 4/432.210/1.3, la date déterminante pour la facturation des contributions aux frais de scolarisation est le 15 septembre (jour de référence de la statistique des élèves). Or, nous avons appris récemment suite à un cas concret que la commune de Moutier facture les écolages selon l'état au 31 octobre. Cela signifie qu'un élève qui aurait été enregistré comme nouvel habitant dans une commune de la couronne prévôtoise le 26 septembre, et qui se rendrait à l'école secondaire à Moutier, serait facturé à la commune de domicile pour une année complète par la commune de Moutier alors que ladite commune de domicile ne recevrait rien de la part du canton. D'après les renseignements pris auprès de la Direction de l'instruction publique et de la culture, aucune autre commune du canton de Berne ne facturerait les écolages au 31 octobre.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif avait-il connaissance d'une telle pratique de la part de la commune de Moutier ?
2. Quelle est la pratique des autres communes du canton au sujet de la facturation des écolages ?
3. Le Conseil-exécutif admet-il la pratique extraordinaire de la commune de Moutier étant entendu que toutes les communes du canton sont censées appliquer les mêmes directives cantonales ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Schindler (Berne, PS)

Réponse : INC

Cours intensifs de langue (A1) dans les écoles professionnelles : bilan six mois avant la fin du pilote

Depuis 2017 et jusqu'à l'été 2021, les écoles professionnelles bernoises mènent un projet pilote de cours d'allemand pour les adultes réfugiés.

Ces cours sont populaires et de nombreux participants et participantes accèdent à une solution de raccordement. Parfois peu fréquentés au démarrage (moins de 10 personnes), ces cours se remplissent ensuite en quelques semaines.

Or, alors que la fin du pilote approche, on raconte que les conditions d'engagement des enseignant-e-s se détériorent : les enseignant-e-s ne reçoivent pas de confirmation d'engagement tant que le nombre d'inscriptions n'est pas supérieur ou égal à dix. Par ailleurs, le bulletin d'inscription n'indique pas quand le cours sera confirmé ou annulé.

Questions :

1. Combien de cours d'allemand vont démarrer en février 2021 ?
2. Quand les personnes qui se sont inscrites apprendront-elles, le cas échéant, que le cours n'aura pas lieu, faute d'inscriptions ?
3. Qu'advient-il des employé-e-s s'il s'avère, début février, que leur cours n'aura pas lieu, faute d'inscriptions ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 20.11.2020

Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)

Réponse : DSE

Vol à voile

Jusqu'en 2011, les groupes de vol à voile du canton recevaient des subventions du Fonds du sport.

Dans la directive relative à l'ordonnance sur le Fonds du sport (OFSp) du 1^{er} mars 2012, le vol à voile est explicitement exclu de la possibilité de recevoir des subventions du Fonds du sport.

Questions :

1. Pourquoi le vol à voile est-il exclu de la possibilité de recevoir des subventions du Fonds du sport ?
2. Est-il possible que le vol à voile reçoive de nouveau ces subventions ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 21.11.2020

Déposée par : Stucki (Stettlen, pvl)

Réponse : DSE

Fribourg et Zurich le font déjà ! Quand le canton de Berne va-t-il mettre en place la statistique sur la violence contre la communauté LGBTI ?

Le Grand Conseil a adopté la motion 126-2019 « Etablir une statistique de la violence contre la communauté LGBTI » le 11 mars 2020. Dans sa réponse à ma question n°15, déposée lors de la session d'automne 2020, portant sur le calendrier de mise en œuvre de ladite motion, le Conseil-exécutif a répondu que celle-ci n'était pas (encore) possible à cause, entre autres, de sa complexité.

Un calendrier ne serait pas établi et une collaboration avec les cantons où les mêmes interventions ont été adoptées, n'existerait pas. Les chiffres des cantons ne seraient pas non plus assez pertinents.

Depuis, le canton de Fribourg a déjà instauré cette statistique (motion adoptée en décembre 2019) et la ville de Zurich lui emboîtera le pas en 2021.

Article de presse ville de Zurich (en allemand) : <https://gav.ch/news/schweiz-zuerich-erfasst-ab-dem-kommenden-jahr-hassverbrechen>

Article de presse canton de Fribourg (en allemand) : <https://mannschaft.com/2020/09/25/hate-crimes-kanton-freiburg-erfasst-lgbtq-feindliche-angriffe/>

Questions :

1. Sachant que le canton de Fribourg et la ville de Zurich ont visiblement trouvé un moyen de simplifier ce que le gouvernement bernois considère comme une tâche exigeante et complexe, le Conseil-exécutif est-il désormais prêt à prendre contact avec les autorités mentionnées afin de créer des synergies et d'échanger les savoir-faire ?
2. Les organisations LGBTI se tiennent à disposition pour soutenir la DSE dans la mise en œuvre de la motion. Le Conseil-exécutif est-il prêt à accepter ce soutien pour que les travaux débutent rapidement et que la statistique soit introduite dès le 1er janvier 2022 ?
3. Quel sera au sein de la DSE le service chargé de la mise en œuvre de la motion 126-2019 ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Ammann (Berne, LG)

Réponse : DSE

Garantie des distances minimales de sécurité pour l'utilisation de canons à eau et de balles en caoutchouc

Lorsque les forces de l'ordre interviennent, il arrive régulièrement qu'elles aient recours à des canons à eau ou à des balles en caoutchouc. Pour utiliser toutes ces armes, une distance minimale de sécurité doit être respectée.

Questions :

1. Lorsque la police utilise des balles en caoutchouc et des canons à eau, comment s'assure-t-elle que les distances minimales de sécurité prescrites sont respectées ?
2. Y a-t-il, dans les moyens cités en réponse à la question 1, une mesure des distances par capteur ou la personne chargée de l'intervention procède-t-elle à une évaluation approximative ?
3. Qui est responsable du respect des distances minimales de sécurité lorsque des canons à eau ou des balles en caoutchouc sont utilisées ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 06.11.2020

Déposée par : Reinhard (Thoune, PLR)

Réponse : DIJ

L'impôt paroissial et ce qu'en font les églises

Chaque année, les églises reçoivent de l'argent provenant des impôts que versent les personnes physiques et les personnes morales. Il y a aujourd'hui un débat autour de l'impôt paroissial et de l'immixtion des églises dans les affaires politiques. Au nom de la transparence, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

Questions :

1. Quels montants les églises ont-elles touchés chaque année des contribuables au cours des cinq dernières années (ventiler si possible entre personnes physiques et personnes morales) ?
2. Combien d'argent les églises donnent ou reversent-elles au profit d'autres organisations (existe-t-il une liste) ?
3. Combien d'argent les églises ont-elles consacrés à la rénovation de leurs bâtiments, notamment pour réduire leurs émissions de CO₂, au cours des cinq dernières années ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Kohler (Meiringen, Les Verts)

Réponse : DIJ

Le taux d'habitation permanente serait-il un problème récurrent à Grindelwald ?

La commune de Grindelwald fait de nouveau l'objet d'une dénonciation. Comme en 2008, on lui reproche d'avoir systématiquement dérogé à l'application des prescriptions en matière de taux d'habitation permanente (THP). Concrètement, l'inscription au registre foncier n'aurait pas été effectuée dans les règles pour 142 logements sur un total de quelque 300 selon les reproches formulés. Comme en témoigne un article de la Sonntagszeitung du 24 mai 2020, ces allégations se fondent sur la comparaison du THP de mars 2020 avec l'inventaire effectué en 2008.

Questions :

1. Dans quelle mesure ces allégations ont-elles été vérifiées ?
2. S'il devait à nouveau y avoir erreur dans le calcul du THP, le taux d'erreur reste-t-il inférieur aux objectifs chiffrés établis après 2008 pour les contrôles ?
3. Quelle réponse le Conseil-exécutif entend-il donner à la demande de récusation du préfet ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'hiver 2020

Intervention parlementaire : Question 26

Déposée le : 23.11.2020

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : DIJ

Construction hors de la zone à bâtir : derniers développements concernant le rétablissement de l'état conforme au droit

Le 10 novembre 2020, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a adressé une lettre au canton de Berne. Ce qui surprend dans cette lettre, c'est que l'ARE se réfère directement à l'arrondissement administratif Frutigen – Bas-Simmental, alors qu'une pétition demandant la destitution d'un inspecteur des constructions est justement discutée au même moment dans cet arrondissement administratif. De là à penser que la lettre a été en quelque sorte commandée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), il n'y a qu'un pas vite franchi.

Questions :

1. Dans le canton de Berne et dans toute la Suisse, à ce jour, combien de décisions concernant la renonciation à une remise en état ont fait l'objet d'une obligation de notifier sciemment limitée à certaines régions d'un canton ?
2. Quelles conclusions le Conseil-exécutif tire-t-il du fait que la lettre de l'ARE du 3 novembre 2020 a été envoyée immédiatement après le dépôt de la pétition demandant la destitution d'Urs Bernhard, un inspecteur des constructions de l'OACOT jugé particulièrement sévère ?
3. Quels moyens juridiques et politiques le Conseil-exécutif déploie-t-il pour se défendre soi-même ainsi que les intérêts de l'arrondissement administratif Frutigen – Bas-Simmental contre cette nouvelle mise sous tutelle de la part de l'ARE ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice